

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT, Maire.

### **Etaient présents :**

Bernard ENAULT, Maire

Eric BURNEL, Sylvie BLANCHER, Christian CHARDON, Sarah HEYVANG, Jacky RIVIERE, adjoints au Maire,

Michel DUTRIEZ, Catherine JACQUART, Yvette GARDIE, Christophe BESNIER, Mireille COUÉ, Sandrine MARNEUX, Marianne MASSELIN, Eric TROTIN, Laure LANGEARD, Claire DELEU, Edouard PERLY, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Etaient absents excusés :**

Monsieur Bruno NAPOLI donne pouvoir à Monsieur Edouard PERLY

Monsieur Vincent AUVRAY

### **Nombres de Conseillers :**

<b>Exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents</b>	<b>17</b>
<b>Votants</b>	<b>18</b>

### **Ordre du jour**

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2026
- 1. Compte Financier Unique 2025
- 2. Affectation du résultat
- 3. Vote des taux d'imposition
- 4. Budget primitif 2026
- 5. Compte Financier Unique 2025 budget annexe « Lotissement rue des Daims »
- 6. Budget primitif 2026 budget annexe « Lotissement rue des Daims »
- 7. Subventions 2026
- 8. Aide à l'achat d'un vélo électrique
- 9. Acquisition des parcelles AC 205, 204 et 102 allée de la Futaie
- Questions et informations diverses

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marianne MASSELIN est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal du 13 janvier 2026

Approuvé à l'unanimité

### **02/2026 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Monsieur ENAULT donne la parole à Madame HEYVANG, adjoint au maire chargée des finances, qui présente les résultats du compte financier unique de la comptabilité communale.

### SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.850.458,62 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2.289.060,68 €
	-----
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+ 438.602,06 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	424.962,97 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	696.610,84 €
	-----
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+ 271.647,87 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2025 : + 710.249,93 €</b>	

Monsieur ENAULT quitte momentanément la séance et confie la présidence de l'assemblée à Monsieur Michel DUTRIEZ, aîné du conseil municipal pour le vote.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **ADOPTE** le compte financier 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<b>03/2026 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE DES DAIMS</b>
---

Madame HEYVANG présente les résultats du compte financier unique du budget annexe lotissement rue des Daims

### SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	109.620,04 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	306.907,91 €
	-----
<b>RÉSULTAT</b>	<b>197.287,87 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	89.507,91 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	87.378,75 €
	-----
<b>RÉSULTAT</b>	<b>- 2.129,16 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2025 : + 195.158.71 €</b>	

Monsieur ENAULT quitte momentanément la séance et confie la présidence de l'assemblée à Monsieur Michel DUTRIEZ, aîné du conseil municipal pour le vote.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **ADOPTÉ** le compte financier 2025 du budget annexe Lotissement rue des Daims

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<b>04/2026 – AFFECTATION DU RESULTAT</b>
--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des résultats.

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultats cumulés
INVESTISSEMENT	- 381.547,10		+ 271.647,87	- <b>109.899,23</b>
FONCTIONNEMENT	+1.644.907,32	- 555.428,00	+ 438.602,06	+1.528.081,38
TOTAL	+1.263.360,22	- 555.428,00	+ 710.249,93	+1.418.182,15

SOLDE des Restes à Réaliser au 31 décembre 2025 :

Fonctionnement Dépenses : 0 €

Fonctionnement Recettes : 0 €

Investissement Dépenses : 113.000 €

Investissement Recettes : 75.000 €

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Affectation du résultat de fonctionnement 2025	1.528.081,38
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	<b>147.899,23</b>
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
<b>TOTAL à affecter au compte 1068 du BP 2026 :</b>	<b>147.899,23</b>
<b>Résultat reporté au BP 2026 (R 0002)</b>	<b>1.380.182,15</b>

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **AFFECTER** le résultat tel qu'il est présenté ci-dessus

Cette résolution est adoptée à 17 voix POUR et 1 abstention

## 05/2026 – BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, adjoint au maire chargé des finances qui expose le projet du budget principal 2026 :

Fonctionnement	DEPENSES	3.975.737,15€
	RECETTES	3.975.737,15€
Investissement	DEPENSES	2.169.199,23€
	RECETTES	2.169.199,23€

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **ADOPTE** le budget primitif 2026

Cette résolution est adoptée à 16 voix POUR et 2 abstentions

## 06/2026 – VOTE TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux que 2025, soit :

Taxe foncière (bâti)	45.13%
Taxe foncière (non bâti)	40,15 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,76 %

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de reconduire les taux suivants

Taxe foncière (bâti)	45.13%
Taxe foncière (non bâti)	40,15 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,76 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## 07/2026 – BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE DES DAIMS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, adjoint au maire chargé des finances qui expose le projet du budget annexe 2026 :

Fonctionnement	DEPENSES	693.188,96€
	RECETTES	693.188,96€
Investissement	DEPENSES	138.791.90€

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement rue des Daims

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<b>08/2026 – SUBVENTIONS 2026</b>
-----------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARDON, adjoint au maire chargé de la communication qui propose les subventions suivantes :

ADMR	930
ASV VERSON	0
AMICALE LAIQUE DE BARON	1200
AMICALE DON DU SANG BRETTEVILLE/ODON	200
ANCIENS COMBATTANTS	600
ARCHERS DE L'ODON	400
ASLFE	600
ASOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE VERSON	0
ASSO 1066 SPORTS JEUX NORMANDS	250
ASTI ASS IMMIGRES	0
CIFAC	0
CLUB DU SOURIRE	1300
CLUB PLEIN AIR	0
CULTURE ET PARTAGE	500
EVI DANSE	1100
FDL (FOND DE LOGEMENT)	410
FONTAINE DES MUSES	4700
FOULÉES DE FONTAINE	0
FOYER COLLEGE VERSON	400
GYM ENFANTS ODON	500
INTER ODON FOOTBALL CLUB	1700
JEUX EN FÊTE	2000
JUDO CLUB FAYACAIN	1500
KARATÉ CLUB	0
GYM FONTAINE VERSON	1600
HAMECON VERSONNAIS	0
LE MONDE DE LORIS	1500
MFR MALTOT	200
MFR VIMOUTIERS/TRUN	70
MFR MORTAGNE AU PERCHE	0
MFR LA BAGOTIERE	0
ODON COTE 112	1300
PARENTS D'ELEVES	1000
PREVENTION ROUTIERE	140
RANDONNEURS	500
SERGE SAINT SCULPTEUR	50
TENNIS CLUB	1700
TENNIS DE TABLE	600

VIKING MOUSTACHES	0
VOYAGES PROJETS ECOLES	0
TOTAL SUBVENTIONS	26950
RESERVE	9050
TOTAL	36000

4 conseillers sortent du vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- ACCORDER les subventions selon le tableau ci-dessus

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<b>09/2026 – AIDE A L'ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE</b>
--

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur CHARDON, adjoint au maire chargé de la communication qui rappelle que depuis février 2025, l'Etat ne subventionne plus l'achat de vélos électriques. Malgré cela, il propose de maintenir une aide communale.

Le maire rappelle qu'il existe également des aides pour l'acquisition d'un vélo électrique qui peuvent être demandés auprès de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ainsi qu'auprès du département du Calvados.

Seraient éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être majeur
- Être domicilié à Fontaine-Etoupefour
- Une seule aide accordée par foyer

Conditions d'attributions :

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Être neuf
- Ne pas utiliser de batterie au plomb
- Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0.25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si un cycliste arrête de pédaler)
- Ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Les attributions seront traitées par ordre d'arrivée des demandes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

**Montant de l'aide : 150 €**

**Nombre : 15**

**Revenu Fiscal de Référence : Néant**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **ATTRIBUER** une aide dans les conditions prévues ci-dessus

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**10/2026 – ACQUISITION DES PARCELLES AC 205, 204 ET 102, ALLEE DE LA FUTAIE**

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles appartenant aux consorts GAUTRON, DREGE, DERENNE, cadastrées :

- AC 205, 204, 102 qui forment la continuité de l'allée de la Futaie afin de pouvoir entretenir toute l'allée

Cette acquisition se fera à l'euro symbolique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **ACQUERIR** les parcelles AC 205, 204 et 102 à l'euro symbolique

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1. Monsieur BURNEL informe le conseil que le mur du futur cimetière est terminé. L'enduit sera réalisé la semaine prochaine. Le chantier devrait être achevé le 16/03/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 52

Le Maire,  
Bernard ENAULT

La secrétaire de séance,  
Marianne MASSELIN